



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

DIRECTION DES SPORTS

SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE, DES METIERS
DE L'ANIMATION ET DU SPORT & DE L'ETHIQUE

BUREAU ETHIQUE & INTEGRITE

Paris, le 28 FEV. 2020

DS3.C/GE N°2020-2 n° **D-20-005566**

**Mesdames et Messieurs les présidents des
fédérations sportives**

**Mesdames et Messieurs les directeurs
techniques nationaux**

**Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements publics nationaux**

**Mesdames et Messieurs les organisateurs de
manifestations sportives**

Objet : Coronavirus – organisation d'évènements sportifs sur le territoire national – déplacements des sportifs et accompagnateurs français à l'étranger – accueil de délégations étrangères dans le cadre de compétitions ou de stages

L'OMS a qualifié le 30 janvier l'épidémie de nouveau coronavirus (Covid-19) apparue à Wuhan fin décembre 2019, « d'urgence de santé publique de portée internationale ». A ce jour, des dizaines de milliers de cas ont été confirmés en Chine et plusieurs ont été recensés dans d'autres pays, y compris dans l'Union européenne (voir liste des pays concernés et évolution actualisée sur le site du Centre européen de prévention et contrôle des maladies : <https://www.ecdc.europa.eu/en/geographical-distribution-2019-ncov-cases>).

Les compétitions internationales, les stages de préparation à l'étranger et l'accueil sur notre territoire de délégations sportives étrangères sont à l'origine de fréquents déplacements, notamment en cette période de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

Une parfaite connaissance du calendrier et de la cartographie de tous ces évènements sportifs est un élément important pour identifier les risques de propagation du Covid-19 et prendre les mesures adéquates visant à protéger les sportifs et les populations mais surtout pour limiter l'extension de ce virus au niveau mondial.

Aussi, je vous saurais gré de remplir avec précision les tableaux ci-joints (fichier excel) pour la période allant de ce jour au 30 juin 2020 inclus et les transmettre par courriel dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : covid-19@sports.gouv.fr

Vous pouvez également utiliser cette adresse pour toute modification ou mise à jour des tableaux ci-dessus mais également pour toute question relative à la gestion de l'épidémie du covid-19.

Je vous invite à suivre régulièrement les informations sur l'évolution de l'épidémie de covid-19 et les recommandations à prendre en compte sur le portail dédié du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Le ministère met également en place une boucle d'information descendante quotidienne à destination des directeurs techniques nationaux.

Je tiens également à attirer votre attention sur les points suivants :

- lors de la venue de délégations sportives étrangères sur notre territoire, il convient aux organisateurs et aux structures d'accueil de se renseigner en amont de la provenance exacte de chaque membre de la délégation afin d'identifier, le cas échéant, les personnes ayant séjourné ou transité dans une zone où circule activement le virus avant leur départ. Dès la connaissance de ces informations, elles devront être transmises à l'adresse suivante : covid-19@sports.gouv.fr . En retour la conduite à tenir vous sera indiquée.
- je rappelle qu'à l'heure actuelle, il est recommandé de ne pas se rendre, sauf impératif, dans les pays ou les zones où il y a une transmission active du virus.

Je vous encourage à largement diffuser le numéro d'appel dédié aux informations et recommandations concernant le coronavirus : 0800 130 000. Ce numéro est ouvert tous les jours 24 heures sur 24.

Je compte sur votre implication pour mener à bien ce travail et pour diffuser ces informations à l'ensemble de vos structures.

Le directeur des sports

Gilles QUÉNEHERVÉ